

FICHE DE PRÉSENTATION

SUJET :	DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS POUR LE CHSLD DE LOUVAIN ET L'HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
----------------	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Section complétée par la DG	Date	Décision	Consentement	Discussion	Information
Conseil d'administration du :	27 sept. 17		X		
• Sous-comités du CA					

COMITÉS :	Date	Décision	Consentement	Discussion	Dépôt pour Info	CA *
COMITÉ DE RÉGIE						
COMITÉ DE DIRECTION						
• Administration /soutien	2017-09-12		X			X
• Affaires cliniques						
• Affaires universitaires						

PERSONNE RESPONSABLE : M. Frédéric Abergel	DURÉE : ---
DIRECTION : Direction générale adjointe	

DOCUMENT (S) : <small>(autres que la fiche de présentation)</small>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	POWERPOINT :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---	---------------------	---

A. DESCRIPTION SOMMAIRE (données de base, enjeux, position des parties intéressées, solutions possibles, autres informations pertinentes) :
Dans le cadre du projet de rénovation du CHSLD Cartierville (réduction à terme de soixante-dix (70) lits), les trente-et-un (31) usagers occupant l'unité d'hébergement permanent en santé mentale du CHSLD de Louvain seront transférés à l'Hôpital en santé mentale de Rivière-des-Prairies. Ces trente-et-un (31) lits du CHSLD de Louvain deviendront des lits d'hébergement permanent du programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), pour accueillir une partie des résidents du CHSLD Cartierville. Ce changement entrera en vigueur en décembre 2017.

B. SOLUTION RECOMMANDÉE : (si le dossier est présenté au conseil d'administration, indiquez également les autres scénarios qui ont été envisagés)
<ol style="list-style-type: none"> Ajouter trente-et-un (31) lits d'hébergement permanent en santé mentale à l'Hôpital en santé mentale Rivières-des-Prairies; Modifier la vocation de l'unité d'hébergement permanent en santé mentale du CHSLD de Louvain en unité d'hébergement permanent du programme SAPA.

C. EVALUATION DES IMPACTS ET DES RISQUES (directions concernées, impacts financiers, impacts sur clientèle, risques, etc.) :

Aucun enjeu médiatique potentiel puisque du point de vue clinique les services sont ajustés pour mieux répondre aux besoins de la population.

D. RÉOLUTION PROPOSÉE (si le sujet est à présenter au conseil d'administration)

- ATTENDU QUE** le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les Services de santé et les Services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
- ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner davantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;
- ATTENDU QUE** dans le cadre du projet de rénovation du CHSLD Cartierville (réduction à terme de soixante-dix (70) lits), les trente-et-un (31) usagers occupant l'unité d'hébergement permanent en santé mentale du CHSLD de Louvain seront transférés à l'Hôpital en santé mentale de Rivière-des-Prairies.
- ATTENDU QUE** ces trente-et-un (31) lits du CHSLD de Louvain deviendront des lits d'hébergement permanent du programme SAPA, pour accueillir une partie des résidents du CHSLD Cartierville.
- ATTENDU QUE** le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal désire modifier son permis tel qu'indiqué au formulaire de modification de permis pour l'installation du CHSLD de Louvain et de l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies comme présenté au conseil d'administration;
- ATTENDU QUE** le Changement entraîne l'ajout de trente-et-un (31) lits d'hébergement permanents en santé mentale à l'Hôpital en santé mentale Rivières-des-Prairies;
- ATTENDU QUE** le Changement entraîne la modification de la vocation de l'unité d'hébergement permanent en santé mentale du CHSLD de Louvain, en unité d'hébergement permanent du programme SAPA;
- ATTENDU QUE** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de direction, de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et d'autoriser le Dr Pierre Gfeller, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.